

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **57 (1965)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

---

57<sup>e</sup> année

Février

N° 2

---

## La main-d'œuvre étrangère et l'accord italo-suisse sur l'immigration

Au cours de la session du 13 janvier 1965 de la Commission syndicale suisse, Ernest Wüthrich, vice-président de l'Union syndicale suisse et président central de la FOMH, présenta un vaste exposé sur le problème de la main-d'œuvre étrangère, en relation avec le projet d'accord sur l'immigration entre la Suisse et l'Italie.

Au cours de son intervention, il rafraîchit les mémoires défaillantes de ceux qui, sous prétexte de répartir équitablement les responsabilités, écrivent maintenant que l'Union syndicale suisse n'a rien fait pour freiner l'afflux toujours plus grand de la main-d'œuvre étrangère. Or, depuis des années, les différents organes de l'USS, de la base au sommet, multiplient les mises en garde. Les mandataires de l'USS à la Commission fédérale de l'emploi ont proposé à plusieurs reprises de refréner l'appel excessif des employeurs à la main-d'œuvre et proposé même de prévoir un plafond.

### *L'action de l'USS*

Ernest Wüthrich a pêché ce texte significatif tiré d'une résolution votée à l'unanimité par la Commission syndicale suisse au début de 1956:

« Le rapport de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, publié dans la *Vie économique* d'octobre 1955, signalait 271 149 travailleurs étrangers soumis au contrôle à la mi-août, dont 160 269 hommes et 110 880 femmes. Si l'on ajoute à ce nombre considérable quelque 84 000 personnes qui bénéficiaient du permis d'établissement, on arrive au total inquiétant d'environ 335 000 travailleurs étrangers occupés dans notre pays à cette période de pointe. C'est là une proportion que l'on n'enregistre dans aucun autre pays du continent.